

cela s'est fait dans le cas du général Pershing, de sorte que nous pouvons discuter la question.

*M. Graham:*

D. Je ne discute pas l'ordre de renvoi. Je cherche simplement la véritable interprétation du Conseil, dont les recommandations n'entrent certainement pas dans notre ordre de renvoi.—R. Non. Les membres du Conseil ont discuté ce point d'une manière non officielle, et même, je dois l'avouer, un peu en plaisantant. Ils ont simplement dit "Eh! bien, nous ne demanderons pas de titres héréditaires pour la marine."

*M. Bruce:*

D. Je voudrais poser une autre question au commander Pennington. Est-il vrai que l'inégalité de traitement, dont nous reconnaissons tous l'existence, cause un certain mécontentement parmi le personnel de la marine?—R. C'est possible. Mais sans aller très loin. Je veux dire que nous ne recevons pas des communications des officiers supérieurs signalant un sentiment d'indignation parmi les marins à Halifax parce que nous ne pouvons pas obtenir la Médaille de l'Empire britannique. Mais si l'on enquêtait sur l'opinion moyenne de la marine, en comprenant les simples matelots et les officiers, on trouverait l'opinion exprimée par le Conseil Naval. Il me paraît raisonnable de le présumer.

*M. Graham:*

D. Ceux qui méritent ces décorations, je suis heureux de l'entendre, ne sont pas des gens à crier très haut leur opinion.—R. C'est exact. La marine est assez rigoureuse dans sa manière de recommander les candidats aux décorations. Nous ne les traitons pas trop facilement. Il se trouve que je suis secrétaire du comité des distinctions et récompenses de la marine, petit comité d'officiers supérieurs qui trie les recommandations venues des commandants. Lorsque nous concevons un doute sur l'opportunité de faire suivre une recommandation jusqu'au ministre, qui la présenterait au Conseil, nous faisons signe à l'Amirauté, qui a une longue expérience, et nous lui demandons ce qu'elle ferait en pareil cas. Nous avons eu des cas de combat contre des sous-marins, où le profane ordinaire conclurait que le sous-marin a été coulé. L'Amirauté, avec sa vaste expérience et ses amples moyens d'information, est mieux en mesure de déterminer si le sous-marin a été coulé, sérieusement endommagé, ou simplement endommagé. Elle nous dit: "Nous ne recommanderions pas de récompense dans ce cas particulier. Vous pourriez substituer à la Croix du service distingué une citation à l'ordre du jour, car l'action a été brillamment conçue et exécutée, sans que l'on puisse affirmer la destruction du sous-marin."

D. J'accepte intégralement votre exposé, qui concorde avec mes propres renseignements. Je vous en félicite. Je suis un peu surpris, toutefois, que l'Amirauté n'ait pas donné suite à la recommandation que vous avez faite pour la Médaille Albert, en tenant compte de votre prudence.—R. Ce n'était pas une recommandation émanant du quartier général de la Marine à Ottawa. C'était simplement une recommandation du commandant qui, à cette époque, servait sous les ordres de l'Amirauté, et fit directement son rapport à l'Amirauté, en nous envoyant la copie.

*Le président:*

D. Est-il exact que lorsqu'un membre de l'équipage reçoit une récompense, sa fierté est partagée par tous ses camarades du même navire ou de la même unité?—R. Certainement. Je puis fournir un exemple. Il fera suite à l'un des cas que j'ai déjà mentionnés, où le Conseil Naval n'était pas sûr qu'il y eût lieu à recommandation. Le Conseil soumit le cas à l'Amirauté, qui répondit: "Dans ce cas, nous ne recommanderions pas de récompense." Il n'était pas douteux que l'action eût été brillante, et tout à l'honneur de l'équipage, relativement